



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 9 avril 2018 à 18h00

COMPTE-RENDU

Étaient présents à l'ouverture de la séance : Didier BERGES - Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETHOUS - Jean-François CASTAING - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Marie-Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ - Marie-France GAUTHIER - Dominique LABARBE - Françoise LABAT - Jean-Luc LAFENETRE - Laurence LE FAOU - Alain LEFEVRE - Guy REVEL - Jean-Luc SANCHEZ – Elisabeth SERFS - Véronique TRIBOUT.

M. Jean-Emmanuel DARGELOS a rejoint la séance à 18h30 (pour délibération N°2018-019).

M. Enrico ZAMPROGNA a rejoint la séance à 18h37 (pour délibération N°2018-020).

Absents excusés : Geneviève DURAND - Pascale LACASSAGNE - Jean Claude LAFITE - Evelyne LALANNE - Jean-Luc LAMOTHE - Martine MANCIET.

Procurations : Dominique LABARBE à Geneviève DURAND - Pascale LACASSAGNE à Jean-Luc SANCHEZ – Jean-Claude LAFITE à Alain LEFEVRE - Enrico ZAMPROGNA à Elisabeth SERFS (valable jusqu'à la délibération N° 2018-019).

Convocation du 03/04/2018

Reçue le 04/04/2018

1. Validation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2018.
2. Finances locales
 - Décisions budgétaires :
 - ✓ Vote du Budget Primitif 2018 : budget principal et budgets annexes.
 - Fiscalité :
 - ✓ Vote des taux des taxes directes locales 2018.
 - ✓ Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018.
 - Contributions budgétaire aux communes :
 - ✓ Dotation de Solidarité Communautaire 2018 – Vote de l'enveloppe et de la répartition.
 - ✓ Vote des taux d'intervention des Fonds de Concours 2018.
 - Subventions attribuées aux associations :
 - ✓ Validation des montants pour la subvention aux Ecoles de Sports saison 2017/2018
 - ✓ Demandes de subvention aux actions culturelles
3. Fonds de concours :
 - ✓ Demande de la commune de Grenade-sur-l'Adour : revalorisation fonds de concours exceptionnel attribué le 15 mai 2017 pour la réhabilitation de la piscine.

- ✓ Demande de la commune de Bascons : Travaux d'aménagement et de rénovation du Centre Bourg.
- 4. Compétence GEMAPI : Avenant N° 1 à la Convention avec l'Institution Adour (participation à l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement).
- 5. Office de Tourisme : rapport d'activité 2017 et plan d'actions 2018.
- 6. Questions diverses

1. Validation du compte rendu de la séance du 14 mars

➤ Délibération N° 2018-017

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,
Vu l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,
Considérant la diffusion du compte-rendu de la séance du 14 mars 2018 à l'ensemble des conseillers communautaires,
Considérant l'absence d'observations de leur part,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte rendu de la séance du 14 mars 2018.

2. Finances locales

Commission des Finances du 27 mars 2018.

Rapporteur : M. Jacques CHOPIN, VP délégué aux Finances.

- Décisions budgétaires :

- ✓ **Vote du Budget Primitif 2018 : budget principal et budgets annexes.**

➤ Délibération N° 2018-018

OBJET: VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES – EXERCICE 2018.

M. Pierre DUFOURCQ, Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, présente à l'assemblée délibérante la proposition de budgets principal et annexes qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 199 146,00	8 199 146,00
Section d'investissement	4 843 750,00	4 843 750,00

Budget annexe Z.A. de Guillaumet

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 522 795.17	4 522 795.17
Section d'investissement	3 708 880.01	3 708 880.01

Budget annexe Z.A. du Tréma

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	385 856,29	385 856,29
Section d'investissement	260 500,00	260 500,00

Budget annexe du SPA Office de Tourisme

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	97 196,06	97 196,06
Section d'investissement	1 152,07	1 152,07

Budget annexe Application du Droit des Sols

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	29 800,00	29 800,00
Section d'investissement	-	-

Budget annexe Régie Assainissement

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	531 698,29	531 698,29
Section d'investissement	1 562 066,95	1 562 066,95

Budget annexe Régie Eau

Budget 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	52 858,68	52 858,68
Section d'investissement	33 490,30	33 490,30

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire M14,

VU la Présentation du Budget Primitif 2018,

VU le Budget Primitif 2018, principal et annexes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Principal

Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)

- **VOTE** les autres Budgets Annexes

• ZA Guillaumet à l'unanimité

Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)

• ZA Tréma à l'unanimité

Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)

- SPA Office de Tourisme à l'unanimité
Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)
- Application du Droit des Sols à l'unanimité
Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)
- Régie Assainissement à l'unanimité
Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)
- Régie Eau à l'unanimité
Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERGES)

tels que présentés ci-dessus.

M. Jean-Emmanuel DARGELOS rejoint la séance à 18h30

- **Fiscalité :**

✓ **Vote des taux des taxes directes locales 2018.**

Proposition de la Commission Finances du 27 mars 2018 : maintien des taux d'imposition.

CFE = taux inchangé depuis 2012

TH et TFNB = baissés en 2013 (TH de 8,83 à 7,83 / TFNB de 2,23 à 1,98) inchangés depuis.

➤ Délibération N° 2018-019

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018.

VU les articles 1609 nonies C et 1636 B decies du Code Général des Impôts,

Le Conseil Communautaire est invité à voter les taux d'imposition pour l'année 2018 applicables aux bases déterminées par les Services Fiscaux.

La Commission des Finances réunie les 20 février et 27 mars 2018 propose de fixer les taux des taxes sur les ménages et de la Cotisation Foncière des Entreprises tels que présentés par les services fiscaux, soit **sans augmentation**.

VU l'état 1259 communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques :

CONSIDERANT les besoins du Budget primitif 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. VOTE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,61 %

Base Prévisionnelle	Réserve de taux capitalisé	Réserve de taux utilisé	Taux Voté	Produit Attendu	Taux mis en réserve
3 557 000	1.03	0	22.61	791 350	0.05

2. VOTE les taux d'imposition des taxes ménages comme suit :

	Base Prévisionnelle	Taux voté	Produit Attendu	Coefficient de variation proportionnelle
Taxe Habitation	7 859 000	7.83	615 360	1
Taxe Foncier Bâti	7 633 462	0.000	-	
Taxe Foncière Non Bâti	370 500	1.98	7 336	

M. Enrico ZAMPROGNA rejoint la séance à 18h37, ceci annule la procuration à Mme SERFS.

✓ **Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018.**

➤ Délibération N° 2018-020

OBJET: FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018.

Vu la délibération du SICTOM du Marsan en date du 5 mars 2018 relative au produit de la TEOM pour l'année 2018 fixant la contribution pour la Communauté de communes du Pays Grenadois à **772 992 €**,

Et considérant la notification des bases prévisionnelles par la Trésorerie Générale des Landes,

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Artassenx	176 984,00	14,06%	24 888,00
Bascons	673 859,00	13,08%	88 132,80
Bordères	192 513,00	18,15%	34 940,80
Castandet	197 627,00	20,50%	40 504,00
Cazères	875 651,00	12,16%	106 481,60
Grenade	2 433 538,00	10,48%	254 931,20
Larrivière	485 395,00	13,01%	63 147,20
Le Vignau	278 796,00	17,92%	49 971,20
Lussagnet	27 884,00	26,95%	7 515,20
Maurrin	257 333,00	17,33%	44 603,20
Saint Maurice	451 730,00	12,81%	57 876,80

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

- **VOTE** pour chaque commune le taux TEOM comme mentionné sur le tableau ci-annexé.

- **Contributions budgétaire aux communes :**

- ✓ **Dotation de Solidarité Communautaire 2018 – Vote de l'enveloppe et de la répartition.**

➤ Délibération N° 2018-021

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les dispositions du VI de l'article 1609 nonies C VI,

VU la délibération du 14 décembre 2006 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

- **DECIDE de voter** au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018, une enveloppe financière de 600 000 € répartie comme ci-dessous :

Pondération des critères	Potentiel fiscal	Population (INSEE)	Voirie ml	Enfants 3-16 ans	Dotation de solidarité	Dotation de solidarité
	50%	30%	10%	10%	en euros	en €/hab
Artassenx	10 494	5 885	1 660	1 895	19 935	76,67

Bascons	36 116	20 757	6 338	7 193	70 404	76,78
Bordères	10 162	7 990	5 685	2 369	26 206	74,24
Castandet	20 867	9 439	5 117	3 015	38 438	92,18
Cazères	39 679	24 809	9 783	7 710	81 981	74,80
Grenade	88 926	59 193	9 572	20 115	177 805	67,99
Larivière	24 129	14 419	6 852	5 212	50 611	79,45
Lussagnet	0	1 811	3 155	431	5 397	67,46
Maurrin	21 523	10 526	2 938	3 747	38 734	83,30
Saint Maurice	21 538	13 310	4 074	4 049	42 971	73,08
Le Vignau	26 566	11 861	4 827	4 264	47 518	90,68
TOTAL	300 000	180 000	60 000	60 000	600 000	75,5

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 739212. Ces montants seront versés en une seule fois après le vote du budget 2018.

✓ **Vote des taux d'intervention des Fonds de Concours 2018.**

➤ Délibération N° 2018-022

OBJET : TAUX D'INTERVENTION 2018 POUR LE FONDS DE CONCOURS

Conformément au règlement établi et validé en réunion du Conseil Communautaire du 15 mai 2017.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

- **VOTE** les taux d'intervention pour chaque commune au titre du fonds de concours 2018 comme mentionné sur le tableau ci-dessous :

Commune	Potentiel fiscal 3 taxes (effort fiscal)		Effort fiscal		Taux d'intervention
Artassenx	112 764	5%	0,982202		20%
Bascons	408 546		1,244029	5%	20%
Bordères	202 525	5%	0,940318		20%
Castandet	132 044	5%	1,370604	5%	25%
Cazères	530 473		1,070931		15%
Grenade	1 335 196		1,114818	5%	20%
Larivière	295 404		1,123560	5%	20%
Lussagnet	311 909		0,188994		15%
Maurrin	168 353	5%	1,120758	5%	25%
Saint Maurice	281 572	5%	0,965199		20%
Le Vignau	161 754	5%	1,219723	5%	25%

- **Subventions attribuées aux associations :**

✓ **Validation des montants pour la subvention aux Ecoles de Sports saison 2017/2018**

➤ Délibération N° 2018-023

OBJET : VALIDATION DES MONTANTS POUR LA SUBVENTION AUX ECOLES DE SPORTS SAISON 2017/2018.

Vu la compétence Enfance Jeunesse prise par la Communauté de Communes,

Vu la délibération 2015-096 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place d'un soutien financier aux écoles de sport,
 Considérant le choix d'une valorisation des montants attribué de 1 % par rapport à l'année 2016-2017,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs d'intervention suivants pour l'année 2017-2018 :
 - Dotation financière annuelle par jeune licencié de moins de 16 ans : **11.28 €**
 - Dotation forfaitaire annuelle par club pour une formation diplômante : **153.77 €**
 - Dotation forfaitaire annuelle par club pour l'aide à la rémunération de l'encadrement de « L'Ecole de Sport » : **512.57 €**.

✓ **Demandes de subvention aux actions culturelles**

➤ **Délibération N° 2018-024**

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION AUX ACTIONS CULTURELLES

M. REVEL, Vice-Président délégué au Tourisme, Culture et Patrimoine, présente les demandes de financement déposées en matière d'actions culturelles sur le territoire :

DEMANDEUR	ACTION	DEMANDE	ELIGIBLE
LES TROUBL'ADOUR	Festival Bascons en chœurs (samedi 1 ^{er} avril)	2 000 €	5 300 €
LES AMIS DU PATRIMOINE CASTANDETOIS	Randonnée découverte du Patrimoine Castandétois (samedi 28 avril)	400 €	2 700 €
COOPERATIVE SCOLAIRE Section locale de Saint-Maurice-sur-Adour	Edition de 2 livres pour les enfants créés au cours d'une collaboration entre une artiste (Mamie Jo) pour les textes et les enfants de l'école de Saint-Maurice sur Adour pour les illustrations	400 €	818 €

Considérant le règlement en matière de subvention aux actions culturelles.

Considérant l'avis de la commission Tourisme Culture et Patrimoine en date du 20 février 2018 qui s'est prononcée sur le caractère d'intérêt général de ces actions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les aides financières ci-après :
 - LES TROUBL'ADOUR 2 000 €
 - LES AMIS DU PATRIMOINE CASTANDETOIS 400 €
 - COOPERATIVE SCOLAIRE 400 €
Section locale de Saint-Maurice-sur-Adour
- **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions correspondantes.

Il est précisé que Mme LE FAOU, membre de l'association des Amis du Patrimoine Castandétois et M. CHOPIN, membre du C .A Coopérative scolaire de St-Maurice-sur-l'Adour ne participent pas au vote

3. Fonds de concours

Rapporteur : M. Jacques CHOPIN, Vice-Président délégué en charge des Finances présente les demandes de fonds de concours des communes de Grenade/A et de Bascons.

✓ **Demande de la commune de Grenade-sur-l'Adour** : revalorisation fonds de concours exceptionnel attribué le 15 mai 2017 pour la réhabilitation de la piscine.

M. Jacques Chopin, V.P. délégué aux Finances donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Ville de Grenade/Adour en date du 4 avril 2017 sollicitant un complément d'aide financière sur le projet de réhabilitation de la piscine, suite à la défaillance de plusieurs partenaires institutionnels.

Proposition de la Commission Finances :

Le règlement du Fonds de Concours précise « Les projets d'intérêt intercommunal (critère SIVU) ou d'intérêt communautaire bénéficient d'une intervention à hauteur de **30 %** de la dépense éligible. ». La commission propose de retenir cette modalité sans tenir compte du plafond de 100 000 € H.T. de travaux, considérant le caractère exceptionnel de ce dossier.

Le montant des travaux H.T. est estimé à 962 103 € avec une subvention espérée de la DETR à hauteur de 260 400 € (30%)

Application du taux au montant global H.T. $962\ 103 * 30\% = 288\ 630.90\ €$

Attribution du Fonds de concours exceptionnel le 15 mai 2017 = 187 752.60 €

Proposition : $288\ 630.90\ € - 187\ 752.60\ € = \underline{100\ 878.30\ €}$

➤ Délibération N° 2018-025

M. le V.P. délégué aux Finances donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Ville de Grenade/Adour en date du 26 mars sollicitant un complément d'aide financière sur le projet de réhabilitation de la piscine, suite à la défaillance de plusieurs partenaires institutionnels.

Considérant cet équipement comme structurant pour le territoire,

Considérant la règle d'attribution de fonds de concours, à savoir :

« Le montant du fonds de concours est au maximum égal à la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération, après subvention. »

« Le fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant H.T. »

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances réunie le 27 mars dernier émis,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer exceptionnellement à la commune de Grenade sur l'Adour la somme mentionnée dans le tableau ci-dessous pour la réhabilitation de la piscine :

EE-GREN-N°2018-01: Travaux de réhabilitation de la piscine

Taux 2018	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours exceptionnel	Autofinancement
Intérêt Intercommunal ou Communautaire 30%	962 103 €	260 400 € (DETR)	187 752.60 € (2017) 100 878.30 € (2018)	413 072.10 €

- **AUTORISE** M. Francis DESBLANCS, 1er Vice-Président, à signer un avenant à la convention initiale en date du 23 mai 2017 fixant les modalités de versement avec la commune,

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans ainsi que d'une procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements (Délibération N° 2017-062 du 11/09/2017).

Il est précisé que les conseillers communautaires de la commune concernée n'ont pas participé au vote.

✓ **Demande de la commune de Bascons** : Travaux d'aménagement et de rénovation du Centre Bourg.

Montant du projet : 250 000 € H.T.

Possibilité suivant règlement en vigueur d'intervenir sur 2 ans (> 150 000 €).

Taux d'intervention 2018 pour Bascons = 20%

Proposition : 20 000 € en 2018 (100 000 € * 20%)

20 000 € en 2019 (100 000 € * 20%)

Les aides publiques sollicitées pour ce dossier sont inférieures à 80% du montant H.T. de l'opération.

➤ Délibération N° 2018-026

M. Chopin, Vice-Président délégué des Finances présente la demande de la commune de Bascons qui sollicite l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe générale pour les travaux d'aménagement et de rénovation du centre-bourg.

Considérant le règlement du Fonds de Concours et notamment le fait que :

« Le montant du fonds de concours est au maximum égal à la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération, après subvention. »

« Le fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant H.T. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à la commune de Bascons la somme mentionnée dans le tableau ci-dessous :

EG-BASC-N°2018-01: Travaux d'aménagement et de rénovation du centre-bourg

Taux 2018	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours	Autofinancement
Enveloppe générale 20%	250 000 €	100 000 € (DETR) 25 000 € (Amendes Police)	20 000 € (2018) 20 000 € (2019)	85 000 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention fixant les modalités de versement avec la commune,

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans ainsi que d'une procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements (Délibération N° 2017-062 du 11/09/2017).

Il est précisé que les conseillers communautaires de la commune concernée n'ont pas participé au vote.

4. Compétence GEMAPI : Avenant N° 1 à la Convention avec l'Institution Adour (participation à l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement)..

Rappel :

- Compétence GEMAPI exercée depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Convention de délégation avec l'Institution Adour pour la partie Prévention des Inondations.

L'Institution Adour propose un avenant à signer à cette convention suite à l'attribution du marché pour l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour pour un montant total de 150 586 € TTC. Le reste à charge des EPCI est de 10% réparti au prorata du linéaire de digues étudiées, soit pour la CCPG 707.75 €.

➤ *Délibération N° 2018-027*

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes du Pays Grenadois est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), conformément à la délibération N° 2017-072-01, VU l'Arrêté de M. le Préfet des Landes N° PR/DAECL/2017/n°653 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, VU la délibération N° 2017-101 approuvant la convention relative à la délégation de compétences à l'Institution Adour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver l'avenant N° 1 à cette convention, précisant la participation de la Communauté de Communes pour l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour (répartition au prorata du linéaire de digues étudiées), soit la somme prévisionnelle de 707,75 €
- **DONNE** délégation à M. Pierre DUFOURCQ, Président, pour signer cet avenant.

5. Office de Tourisme : rapport d'activité 2017 et plan d'actions 2018.

Rapporteur : M. Guy REVEL, VP délégué au Tourisme.

Cf documents en annexe.

BILAN 2017 :

- Obtention de la marque Qualité Tourisme
- Perception de la Taxe de séjour (11 000 €/an)
- Fréquentation soutenue (4277 contacts)
- Réalisation des premières actions locales du projet Landes Intérieures

➤ *Délibération N° 2018-028*

OBJET : OFFICE DE TOURISME : RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Vu les statuts de la régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public administratif de l'OT,

Considérant l'obligation pour le service public administratif de l'OT de présenter le rapport d'activité N-1 pour approbation par le Conseil Communautaire,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme du 13 mars 2018 sur le document établi,

Il est proposé au Conseil Communautaire du Pays Grenadois d'approuver le rapport d'activité 2017,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme du Pays Grenadois.

ACTIONS 2018 :

- Participation à la création d'une marque « Landes » (747 € pour 2018)
- Marché de producteurs de Pays le mercredi 25 juillet à Bascons.
- Obtention du Label Tourisme Handicap
- Nouvelle brochure touristique
- Actions « Landes Intérieures » : commercialisation de la destination « Landes Intérieures » et sensibilisation des locaux aux offres locales.

➤ Délibération N° 2018-029

OBJET : OFFICE de TOURISME : VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS 2018

VU les statuts de la régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public administratif de l'OT,

CONSIDERANT l'obligation pour le service public administratif de l'OT de présenter le plan d'action N pour approbation par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme du 26 mars 2018 sur le document établi,

Il est proposé au Conseil Communautaire du Pays Grenadois d'approuver le plan d'action 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan d'action 2018 de l'Office de Tourisme du Pays Grenadois annexé à la présente délibération.

M. le Président précise que le 6 avril 2018, l'OT du Pays Grenadois a reçu la récompense nationale de la marque « Qualité Tourisme » avec 11 autres lauréats landais dans la réserve naturelle du Marais d'Orx (critères évalués : savoir-faire, confort, développement durable, qualité des prestations, accessibilité, moyens de commercialisation...)

6. Questions diverses

➤ **Diagnostic de l'exercice des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire** sur le territoire du Pays Grenadois.

4 offres ont été réceptionnées. Après analyse, le marché a été attribué au cabinet KPMG basé à Mérignac pour un montant de 28 527.60 € TTC.

La réunion de lancement de l'étude à laquelle sont conviés les maires des communes et les présidents de RPI se tiendra le mardi 24 avril à 10h00 – salle du conseil communautaire.

Le prestataire prévoit d'ores et déjà de rencontrer les présidents de RPI le vendredi 27 avril par créneau de 1h max – salle des tilleuls.

➤ RGPD

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entre en application le 25 mai 2018 pour toutes les entreprises privées ou publiques des Etats membres de l'Union Européenne. Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics et en renforçant les droits des personnes sur leurs données.

Il impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (Data Protection Officer) qui doit s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

Pour les structures publiques, ces données peuvent concerner les agents (fichiers Ressources Humaines...) et les usagers (nom, adresse ...). Certains de ces traitements sont considérés comme « sensibles » (ex. fichiers aide sociale) et nécessitent des mesures particulières.

Le Délégué doit s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour les élus responsables des fichiers et une manière de réduire l'exposition aux risques.

L'ALPI propose un accompagnement technique et organisationnel ou en devenant un DPO mutualisé.

Il est proposé de nommer l'ALPI en tant que DPO « mutualisé » :

- Engagement sur 3 ans
- Participation ⇨ 1200 € la 1^{ère} année, 840 € la 2^{nde} et suivantes.

Le Président,
Pierre DUFOURCQ.

